

## PREPARATION & PRESENTATION A L'EXAMEN A.I.P.R. ENCADRANT

### Formation initiale

Cette action de formation professionnelle continue entre dans la catégorie d'action « d'acquisition de connaissances » (art. R.6353-1 et L.6353-2 du CT).

Groupe limité à 10

<u>Durée</u>	1 journée – 7 heures
<u>Objectif général</u>	Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux Une étape nouvelle de la réforme anti-endommagement entrée en application depuis le 1/01/2018. Tous les acteurs concernés – les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux sont concernés. Il est largement démontré que le renforcement des compétences est un facteur de réduction des dommages aux réseaux aériens ou enterrés.
<u>Objectifs</u>	Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant - Identifier les différents réseaux - Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés - Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux
<u>Pré requis</u>	Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation. - Epreuves d'examen de compétences : maîtrise de la langue française (lecture et compréhension) - Se munir de sa pièce d'identité le jour de l'examen
<u>Public</u>	Personnels assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens sous la direction de l'exécutant des travaux (Conducteurs de travaux, Chefs de chantiers, Chefs d'équipes).

## PROGRAMME

### CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

### LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

